

Orientation

F-14

CLAP

FICHE N°X135

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 08/01/2016

Accepté par le CLAP : 08/01/2016

Référence Directive : An. I § 3.1.1

An. I § 3.1.2

Sujet : EES Fabrication – Soudage sur une partie soumise à pression

Question : Toute opération de soudage sur une partie soumise à la pression doit-elle nécessiter une qualification des modes opératoires de soudage et une qualification des soudeurs/opérateurs.

Réponse : Oui, lorsque la soudure peut être à l'origine d'un risque dû à la pression sur la partie soumise à la pression.

Exemples d'opérations de soudage pour lesquelles une qualification est exigée en application de l'annexe I paragraphe 3.1.2 :

- 1) Soudage d'une oreille de levage sur une enceinte sous pression;
- 2) Soudage d'une pièce rapportée sur un corps de robinet;
- 3) Soudage d'éléments de renforcement de piquages ;
- 4) Réparation par soudage sur une enceinte avant mise sur le marché
- 5) Soudures importantes sur une pièce moulée en cours de fabrication.

Exemples d'opérations de soudage pour lesquelles une qualification est exigée en application de l'annexe I, paragraphe 3.1.2, à moins que l'analyse de risque démontre qu'il n'y a aucun danger du fait de la pression :

- 1) Soudure peu importante sur une pièce moulée en cours de fabrication;
- 2) Rechargement (beurrage) d'une plaque tubulaire;
- 3) Revêtement par fusion sur une enceinte sous pression (revêtement anti-corrosion, anti-usure, etc)